



Comité des transports

Procès-verbal 3

le lundi 20 avril 2015

9 h 30

salle Champlain

- Nota : 1. *Veillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
2. *Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
3. *À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 29 avril 2015 dans le Rapport No 3 du Comité des transports.*

*En raison de problèmes techniques, la réunion n'a pas pu être diffusée au complet sur le Web en format audio

Présents : Conseillers K. Egli (président)
C. McKenney (vice-présidente)
D. Chernushenko, G. Darouze, D. Deans, M. Fleury, J. Mitic,
S. Moffatt, B. Monette, M. Qaqish

Absents : Conseiller S. Qadri (Affaires municipales)

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 2 - le 4 mars 2015

CONFIRMÉ

COMMUNICATIONS

Réponses aux demandes de renseignements

- CT 01-15 - Conversion des places de stationnement en espaces publics

BUREAU DU DIRECTEUR MUNICIPAL

SERVICES DU GREFFIER MUNICIPAL ET CHEF DU CONTENTIEUX

1. RAPPORT DE SITUATION - DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET MOTIONS DU COMITÉ DES TRANSPORTS POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 10 AVRIL 2015

ACS2015-CMR-CCB-0048

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RAPPORT RECOMMANDATION

Que le Comité des transports prenne connaissance du présent rapport.

REÇU

**SERVICE DES PROGRAMMES MUNICIPAUX ET DES SERVICES
ORGANISATIONNELS**

2. RAPPORT SEMESTRIEL SUR LE RENDEMENT PRÉSENTÉ AU CONSEIL
POUR LE 2E ET 3E TRIMESTRES DE 2014

ACS2015-CMR-OCM-0001

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RAPPORT RECOMMANDATION

Que le Comité des transports reçoive le présent rapport aux fins d'un examen plus approfondi et d'une discussion des résultats sur le rendement des secteurs de service, tel qu'il est énoncé au Document 1.

REÇU

**OPÉRATIONS MUNICIPALES
TRAVAUX PUBLICS**

3. COMITÉ DU SUIVI EN MATIÈRE DE TRANSPORT AU PARC LANSDOWNE –
MISE À JOUR 2014

ACS2015-COS-PWS-0006

CAPITALE (17)

RAPPORT RECOMMANDATION

Que le Comité des transports prenne connaissance du présent rapport.

Phil Landry, gestionnaire du Service de la circulation, fait une présentation PowerPoint sur ce sujet. Hassan Madhoun et Bernie Ashe d'Ottawa Sports and Entertainment Group (OSEG) font une présentation PowerPoint détaillée sur l'expérience de gestion de la demande en transport (GDT) pour le projet de revitalisation de Lansdowne. Une copie de chacune des présentations est conservée dans les dossiers.

Le Comité reçoit les intervenants du public suivants, qui sont tous membres du Comité de surveillance de la circulation routière de Lansdowne (CSCRL) :

Brian Mitchell de l'Association communautaire du Glebe prend la parole et montre une présentation PowerPoint détaillée concernant l'incidence sur le Glebe de la circulation de Lansdowne. Des préoccupations sont exprimées à l'égard de la congestion routière et du stationnement sur rue. Une copie de sa présentation est conservée dans les dossiers.

Winnie Pietrykowski de l'Association communautaire du Vieil Ottawa-Sud exprime un certain nombre d'inquiétudes de la communauté et présente des recommandations qui devraient être examinées. Une copie de ses observations écrites est conservée dans les dossiers.

Ron Rose de l'Association communautaire du Vieil Ottawa Est indique que l'Association apprécie les mesures prises par la Ville en réponse à ses inquiétudes, mais que certaines préoccupations à l'égard de la sécurité des cyclistes sur le pont de la rue Bank n'ont pas encore été abordées.

Le personnel et les représentants d'OSEG répondent aux questions des membres du Comité. Pat Scrimgeour, directeur général par intérim, Systèmes-clients et Planification, d'OC Transpo est présent et répond aux questions concernant les services de transport en commun en provenance et en direction de Lansdowne.

M. Landry confirme que la Ville se penchera très bientôt sur la question de la sécurité des cyclistes circulant sur le pont de la rue Bank.

La recommandation du rapport est ensuite soumise au Comité et REÇUE, telle qu'énoncée.

URBANISME ET INFRASTRUCTURE

URBANISME ET GESTION DE LA CROISSANCE

4. PROJET PILOTE D'AMÉNAGEMENT DE TERRASSES EXTÉRIEURES RUE ELGIN

ACS2015-PAI-PGM-0077

SOMERSET (14)

RAPPORT RECOMMANDATION

Que le Comité des transports recommande au Conseil d'approuver le maintien des terrasses extérieures faisant partie du Projet pilote d'aménagement de terrasses extérieures rue Elgin dans le cadre du programme habituel des terrasses extérieures conformément aux conditions énoncées dans le présent rapport.

La correspondance ci-dessous est reçue et communiquée avant la réunion.

- a. Lettres de K. MacLeod datées d'octobre 2014 (dans lesquelles il exprime ses préoccupations à l'égard du projet pilote) et du 20 avril
- b. B. Brown a envoyé ses commentaires par courriel le 17 avril
- c. L. Paul a envoyé ses commentaires par courriel le 17 avril
- d. La Centretown Citizens Community Association a envoyé ses commentaires (et une résolution) par courriel le 19 avril
- e. L. Laporte a envoyé ses commentaires par courriel non daté

Le président Egli reconnaît que certaines observations du public distribuées aux membres du Conseil proviennent de personnes qui n'ont pu assister à la réunion d'aujourd'hui et il demande aux membres d'examiner ces observations avant de voter sur ce point.

Derrick Moodie, gestionnaire, Examen des projets d'aménagement, donne un bref aperçu du rapport. Ermis Durofil, gestionnaire de programme, Demandes et permis d'emprises, est également présent.

Le Comité reçoit les intervenants du public suivants :

Lisa Querido exprime ses préoccupations à l'égard des demandes concurrentes pour l'espace limité sur les trottoirs et la difficulté pour les personnes âgées et les personnes utilisant un appareil d'aide à la mobilité à circuler sur les trottoirs le long de la rue Elgin.

Linda Paul s'inquiète du fait que, en plus des terrasses, les piétons rencontrent d'autres obstacles sur les trottoirs, dont les poteaux de services publics et les bornes-fontaines. Elle souligne que la Ville devrait s'assurer qu'une portion de circulation sur le trottoir soit réservée afin que les piétons puissent circuler en toute sécurité. Les terrasses devraient être accessibles à tous, surtout si elles se trouvent sur un terrain appartenant à la Ville.

Thomas McVeigh de la Centretown Citizens Community Association s'oppose aux empiètements de terrasses qui laissent moins de 2,0 mètres d'espace dégagé pour les piétons.

Hunter McGill s'oppose au rapport et exprime un doute quant à la méthode de surveillance utilisée pour déterminer l'utilisation des trottoirs. Il indique que la reconstruction de la rue Elgin, en 2018, serait un moment opportun pour rendre la rue plus pratique pour les piétons.

Dino lafelice de Johnny Farina Restaurant appuie la recommandation du rapport.

John Woodhouse de Walk Ottawa exprime sa volonté de travailler avec le personnel pour répondre aux préoccupations concernant les terrasses sur la rue Elgin.

Chris Bradshaw considère qu'un trottoir d'une largeur dégagée de 1,8 m n'est pas acceptable pour une rue principale comme la rue Elgin.

Keith Loiselle de Woody's Pub appuie les terrasses et les avantages qu'elles procurent à la rue.

M. Moodie et M. Durofil répondent à un certain nombre de questions et de préoccupations soulevées par les membres du Comité et commentent plusieurs propositions présentées. M. Moodie confirme que nombre de ces questions seront abordées dans un rapport sur un examen approfondi des empiètements, qui devrait être présenté au Comité cette année.

La conseillère McKenney fait part de son intention de soumettre une demande d'enquête et donne pour directive au personnel de faire rapport sur les conséquences d'une largeur minimale de trottoir, les options pour augmenter l'accès piétonnier et les conséquences liées à l'installation de trottoirs temporaires le long de la rue Elgin (voir Enquêtes).

La recommandation du rapport est ensuite soumise au Comité et ADOPTÉE telle qu'énoncée, avec les directives suivantes à l'intention du personnel :

DIRECTIVES À L'INTENTION DU PERSONNEL

Que les employés examinent les trottoirs avoisinants, près des terrasses, afin d'assurer qu'aucun problème d'entretien n'y entrave la circulation piétonnière.

Que les employés ordonnent aux propriétaires de restaurant de les aviser de la date à laquelle leur terrasse a été construite, et que les employés de la Ville les examinent afin d'assurer qu'elles respectent la largeur requise afin de ne pas entraver la circulation sur le trottoir.

5. EXAMEN DES DROITS POUR PERMIS DE TERRASSE EXTÉRIEURE

ACS2015-PAI-PGM-0060

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RAPPORT RECOMMANDATION

Que le Comité des transports recommande au Conseil d'approuver les modifications aux clauses du Règlement municipal sur les empiètements se rapportant aux droits pour permis de terrasse extérieure, comme l'explique en détail le document 2.

Derrick Moodie donne un bref aperçu de ce point. Ermis Durofil, gestionnaire de programme, Demandes et permis d'emprises, et Paul Knowlton de Tiree Facility Solutions sont également présents pour répondre aux questions.

Les intervenants du public suivants commentent le rapport du personnel :

Steve Monuk, président du Conseil des ZAC d'Ottawa, appuie le rapport en grande partie, mais exprime un doute quant à la formule utilisée pour déterminer les droits pour permis de terrasse. Il n'est pas d'avis qu'il y a eu réduction du tarif saisonnier imposé sur les terrasses extérieures.

Lori Mellor, directrice exécutive de la ZAC de la rue Preston, souligne que les droits pour permis de terrasse sont liés aux droits d'empiètement et qu'elle préférerait que ces droits fassent l'objet d'un règlement distinct. Elle fait remarquer que seuls les restaurants avec terrasse situés au centre-ville sont assujettis au paiement de ces droits. Elle parle des avantages des terrasses, y

compris du fait qu'elles créent des paysages de rue vivants et offrent une vue sur la rue.

Jasna Jennings, directrice exécutive de la ZAC du marché By, souligne le fait que les droits ne sont pas comparables à ceux qui sont exigés dans d'autres grandes villes canadiennes. Elle propose que le Conseil réévalue les droits imposés et démontre ainsi son engagement d'assurer la santé et la vitalité des petites entreprises d'Ottawa.

Chris Bradshaw propose que les revenus des droits pour permis de terrasse extérieure soient partagés et dépensés dans le secteur où les droits sont perçus, au profit de tous.

Le personnel et le consultant répondent aux questions posées par les membres du Comité.

La recommandation du rapport est ensuite soumise au Comité et ADOPTÉE telle qu'énoncée, avec les directives suivantes à l'intention du personnel :

DIRECTIVES À L'INTENTION DU PERSONNEL

Que les membres du personnel discutent avec le Service des finances et fassent un rapport avant que ce point ne soit présenté au Conseil le 29 avril 2015, en indiquant s'il est possible d'établir un plafond en ce qui concerne les attentes en matière de revenus des droits pour les permis de terrasse aux niveaux de 2015, et ce, pour le reste du présent mandat du Conseil. Et que les membres du personnel, en raison de la croissance du nombre de terrasses et pour satisfaire à ces attentes, réduisent les frais au mètre carré, le cas échéant.

INFORMATION DISTRIBUÉE AUPARAVANT

- A. RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN 2014 PAR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, COMME IL EST INDIQUÉ À L'ANNEXE B DU PORTEFEUILLE DES OPÉRATIONS MUNICIPALES, DU RÈGLEMENT 2013-71

ACS2015-COS-PWS-0008

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

B. UTILISATION DE POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LA DIRECTION DE LA
PLANIFICATION DES TRANSPORTS EN 2014

ACS2015-PAI-PGM-0044

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

C. MISE À JOUR SUR LE PROJET PILOTE DE STATIONNEMENT SUR RUE
POUR BICYCLETTES

ACS2015-PAI-PGM-0078

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Le personnel indique qu'il y a une erreur dans la note de service datée du 9 avril 2015. Dans le premier paragraphe de la page 3, il est indiqué que la ZAC de Wellington-Ouest a demandé le retrait du support à vélos situé sur l'avenue Clarendon, alors que cette demande avait été faite par l'ancien conseiller du quartier.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

La conseillère C. McKenney présente les demandes de renseignements suivants :

En raison des préoccupations de la communauté concernant des trottoirs sécuritaires et accessibles le long de la rue Elgin durant la saison des terrasses extérieures, la Ville peut-elle offrir de l'information sur les points suivants :

- Les effets causés par l'élargissement de la norme minimale en matière de trottoirs de 1,8 mètre à 2 mètres;
- Les possibilités d'augmenter l'accès piétonnier qui n'a pas été défini durant le Projet pilote d'aménagement de terrasses extérieures de la rue Elgin;
- Les conséquences liées à l'installation de trottoirs temporaires le long de la rue Elgin.

Le conseiller G. Darouze présente les demandes de renseignements suivants :

- Combien de plaintes le personnel a-t-il reçues relativement au tronçon en gravier du chemin Earl-Armstrong, avant et après l'ouverture du pont commémoratif Vimy?
- Quel est le coût total annuel du nivellement de ce tronçon?

Le conseiller M. Fleury présente les demandes de renseignements suivants :

Lors des opérations intensives de balayage, le Service des travaux publics installe des panneaux d'interdiction de stationner sur certaines rues, et pas sur d'autres. Comment le Service décide-t-il d'installer ou non ces affiches d'une rue à l'autre? De plus, sur les rues où il y a des règlements affichés, est-ce que les équipes chargées du balayage sont jumelées à des agents d'application du règlement municipal sur le stationnement?

LEVÉE DE LA SÉANCE

Séance levée à 13 h 6.

Coordonnatrice du comité

Président